



**HAL**  
open science

Notices: "Act up", "Gay", "Gay Pride", "Mariage entre personnes de même sexe", "Prison", "Sauna",  
"Tuileries"

Daniel Borrillo

► To cite this version:

Daniel Borrillo. Notices: "Act up", "Gay", "Gay Pride", "Mariage entre personnes de même sexe", "Prison", "Sauna", "Tuileries". Janine Mossuz-Lavau. Dictionnaire des sexualités, Robert Laffont, 2014, 978-2-221-13087-2. hal-01242331

**HAL Id: hal-01242331**

**<https://hal.science/hal-01242331>**

Submitted on 11 Dec 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

même, à la question « Pensez-vous qu'il y aura un moment dans votre vie où la sexualité ne vous intéressera plus du tout ? », ils répondent pour plus de 30 % que *c'est déjà le cas*, contre seulement 4 % des abstinents « transitoires » et 1,5 % des actifs.

L'abstinence sexuelle chez les personnes vivant seules peut, certes, s'expliquer en partie par des problèmes physiques ou par la difficulté à trouver un partenaire, nombre d'entre elles paraissant moins dotées que leurs homologues sexuellement actives sur le « marché conjugal et sexuel ». Mais elle semble relever bien davantage d'un parcours et d'une attitude à l'égard de la sexualité qui diffèrent de ceux des personnes sexuellement actives.

L'abstinence sexuelle est également le fait de personnes vivant en couple ; elle est pour moitié de leur fait et pour moitié du fait de leur partenaire. D'ailleurs, hommes et femmes concordent : l'absence de rapports sexuels *vient plutôt* d'abord des hommes (dans plus de quatre cas sur dix), ensuite des deux partenaires (plus de trois cas sur dix), et enfin des femmes seulement (environ deux cas sur dix). Les réponses des femmes et des hommes concernant l'explication de leur inactivité sexuelle tendent également à converger. Près de 70 % d'entre eux invoquent un problème de santé et environ 40 % citent une absence de désir. Seule divergence d'importance : l'absence d'amour est plus fréquemment relevée par les femmes. La principale raison avancée à l'absence de rapports sexuels réside donc vraisemblablement dans une incapacité physique, en particulier chez les plus âgés.

en colère collective. Les méthodes de lutte d'Act Up sont radicales, allant du *outing* (acte de dévoiler publiquement l'homosexualité d'une personnalité) à l'interpellation virulente des ministres ou l'interruption d'une messe pour dénoncer le discours du Vatican concernant le préservatif. François Buton a raison d'affirmer que « la stratégie propre à Act Up de scandalarisation et de renversement du stigmate, par la revendication publique de la séropositivité et de l'homosexualité, constitue un élément essentiel de la publicité de lutte contre l'épidémie, dont l'un des aspects les plus intéressants réside sans doute dans sa dimension violente : l'association a eu pour particularité de recourir à des moyens considérés comme brutaux pour s'opposer à ce qu'elle définit, dans le cadre d'une lutte contre le sida explicitement pensée dans les termes de la guerre » (*Revue française de science politique* 5/2005, vol. 55, p. 787-810).

Inspirée des *Principes de Denver*, l'action d'Act Up consiste à faire sortir les personnes touchées par le VIH du statut de victimes et de patients afin de leur permettre de se prendre en charge à la fois de manière individuelle et collectivement par la mise en place de nouvelles formes d'organisation (prise de décision par consensus, participation aux congrès scientifiques, association avec les acteurs officiels de la lutte contre le sida...). L'objectif est de construire un savoir à partir de l'expérience personnelle et l'action collective des personnes atteintes qui doivent devenir, par leur militantisme, les principaux experts du VIH.

Act Up se veut un contre-pouvoir non seulement par rapport à la gestion

officielle du sida, mais aussi vis-à-vis du pouvoir médical et de l'industrie pharmaceutique. Pour ce faire, l'association ne se limite pas aux usagers homosexuels, mais vise aussi toutes les personnes vivant avec le VIH, ayant en commun une expérience de la discrimination et de la stigmatisation : toxicomanes, hommes et femmes prostituées, transsexuels, travestis, détenus, étrangers, chômeurs...

Toutefois, à la différence d'autres associations de lutte contre le sida plus classiques (Aides, Arcat-sida, Sida Info Service...), Act Up se consacre plutôt au lobbying envers les acteurs de santé (publics et privés) qu'au soutien direct ou à la prévention. Comme pour l'ensemble des associations de lutte contre le sida, Act Up a été confrontée à une baisse du nombre de ses militants à partir de l'année 1996 avec l'arrivée des thérapies, qui a transformé le sida en une maladie chronique.

La dépendance financière d'Act Up vis-à-vis des pouvoirs publics et de grandes marques privées demeure problématique pour une association dont la radicalité constitue l'image de marque.

Daniel Borrillo

## ADDICTION SEXUELLE

On parle d'addiction quand la sexualité, au lieu d'être fondée sur l'échange et le plaisir partagé, devient une dépendance au sexe, avec tous les aléas que cela comporte. Les *sex addicts*, comme on le dit en anglais, ou « accros du sexe », ont des comportements très proches de ceux des toxicomanes ou des joueurs pathologiques. Ce ne sont pas seulement des personnes ayant une libido plus développée : une femme a elle aussi

un. Elle les laisse faire « ce qu'ils voulaient avec [ses] lèvres, qu'ils ont transformées en une grosse tache écarlate à la Joan Crawford » (*Ava, mémoires*, Presses de la Renaissance, 1991). Dans une industrie obsédée par les blondes, Ava Gardner est érigée en brune fatale, sudiste impertinente, au glamour intense et à la crinière d'indomptable. On l'a dépeinte comme une lionne, une séductrice, ivre de plaisir. À George Cukor, qui crut bon de clamer qu'elle se lavait les dents avec du whisky, elle répliqua que l'alcool était son dérivatif contre la timidité. Un rôle achevé d'entretenir sa légende de bombe sexuelle « aux hanches ondulantes et décollé vertigineux, capable de flanquer le feu à la planète en restant adossée à un piano » (*ibid.*) : celui de Kitty Collins, dans *Les Tueurs* de Robert Siodmak, salope en robe fourreau de satin noir. Le personnage lui vaut un trophée : celui de Miss Garce 1946. Pour avoir tourné, l'année suivante, dans *Marchands d'illusions* de Jack Conway, elle devint Miss Gants de velours 1947. Mais les réputations sont tenaces. À la différence de nombre de ses concurrents anoblies par l'usine à rêves, Ava détesta être vue comme un objet sexuel. « Je me suis toujours sentie prisonnière de mon image, j'ai toujours eu la conviction que les gens préféreraient le mythe et refusaient de voir ce que j'étais vraiment » (*ibid.*). Si, comme l'écrivit Roland Barthes, « le visage de Garbo participe du règne d'amour courtis, où la chair développe des sentiments mystiques de perdition » (*Mythologies*, Seuil, 1957), le corps d'Ava Gardner attise le désir, appelle la pulsion. Désœuvrée,

l'une est un masque, surnommée « la Divine ». Plastique affolante exacerbée par une attitude nonchalante et une voix rauque, l'autre se voit honorée d'une expression sexiste : « le plus bel animal du monde ».

Qui est Ava Gardner ? Une petite paysanne à l'éducation puritaine, réticente à exhiber son corps. « Personne ne plongeait sous les draps plus vite que moi » (*Ava, mémoires*, op. key Rooney, mais « pas question de coucher avec aucun homme avant d'être mariée avec lui. Il était exclu pour moi d'avoir des relations sexuelles en dehors du mariage. Dans l'optique de ma mère, même de simples baisers avant le jour des noces constituaient une forme de prostitution » (*ibid.*). À cheval sur la fidélité conjugale, elle épousa des coureurs de jupons. Résista toute sa vie aux avances triviales d'Howard Hughes, se jeta dans une piscine pour échapper aux assauts de John Huston.

Les stars n'existent que par les fictions qui les mettent en scène. Dans le cas d'Ava Gardner, la fiction va rejoindre la réalité. Auteure d'un essai sur *Les Stars* (Seuil, 1957), Edgar Morin note qu'il y a un divorce radical entre les besoins sexuels et les besoins de l'âme. Aucun des amants d'Ava ne lui apporte l'amour. Celui qui lui révèle enfin le véritable amour n'est qu'un spectre. Preuve par un film, qui la change d'emploi : *Pandora* d'Albert Lewin (1951), où elle est toujours incandescente, torride et sculpturale en robe lamée, linges de tulle bleue, lèvres écarlates, tous les hommes à ses pieds, mais exigeante, déterminée à vérifier que « l'amour se mesure à ce que l'on accepte de lui

sacrifier ». Elle attend l'amour éternel, le trouve en la personne du Hollandais volant, ce fantôme qui erre sur les mers depuis le xv<sup>e</sup> siècle, expiant un crime conjugal, et que seule délivrera de sa malédiction la femme qui l'aimera assez pour mourir pour lui. C'est nue, après avoir nagé vers son yacht, qu'elle se présente à lui, ayant chanté aux autres : « Comment savoir s'il ne m'étreint pas pour ensuite m'abandonner ? » De femme fatale insensible, que tous les hommes ont désirée en vain, source de maux, fruit défendu, Ava devient déesse, issue de la mythologie grecque, pétrie d'idéal.

*La Comtesse aux pieds nus* de Joseph Mankiewicz (1954) fait d'elle une statue, dans un cimetière, au-dessus de sa pierre tombale. Fille ordinaire propulsée star, puis comtesse, Maria Vargas est Ava Gardner, qui confesse avoir adoré tourner la scène où elle « danse une espèce de flamenco, vêtue d'un pull moulant et d'une jupe en satin, aguichant mon cavalier, l'attirant près de moi, me dérobant à son étreinte » (*Ava, mémoires*, op. cit.). Le film retrace l'histoire d'une incarnation de la sensualité qui n'était pas faite pour le monde où elle s'était laissé entraîner. Elle est, écrit Jacques Siclier, « le mythe qui se refuse aux hommes », celle qui tourne le dos aux mâles indignés, refuse d'être objet de concupisance, oppose ses pieds nus et sa noblesse d'âme (*Le Mythe de la femme dans le cinéma américain*, Cerf, 1956). Jean-Luc Douin

GAY

Le terme « gay », dans sa conception actuelle, désigne les homo-

sexuels masculins. Vocabulaire d'origine française, « gai » signifie littéralement joyeux, de bonne humeur. De nos jours, il fait référence à une forme d'autodéfinition politique des homosexuels, qui opposent « gay » aux notions cliniques d'« homosexualité » ou d'« orientation sexuelle ». Toutefois, trop associé aux classes moyennes, urbaines et blanches, le mot « gay » est de plus en plus critiqué et remplacé par le terme *queer*. En effet, comme le souligne Michaël Pollak et Marie-Ange Schiltz, « alors même qu'il était censé permettre le dépassement du sexuel en désignant un monde utopique où le classement selon l'orientation sexuelle perdrait son importance, il s'est progressivement restreint au monde homosexuel des classes moyennes urbaines ».

Il semble difficile d'établir exactement le moment où ce terme commença à avoir une connotation sexuelle. Il est employé d'abord en anglais au xix<sup>e</sup> siècle pour faire référence aux femmes prostituées et, plus tard, pour désigner la promiscuité sexuelle en général. Selon l'historien George Chauncey, le terme se généralise dans les années 1920-1930 lorsqu'il est utilisé de manière codée par les homosexuels flamboyants et non conformistes (les folles) aux États-Unis. Il prend une dimension politique à la fin des années 1960 par l'usage massif qu'en font les mouvements de libération aux États-Unis et en Europe : Gay Liberation Front (New York, 1969), Gay Pride (1970), mouvement gay et lesbien (1980)...

Malgré les critiques formulées à son encontre, le terme continue d'avoir une capacité révolutionnaire grâce, surtout, à la manière dont

Michel Foucault propose de l'entendre. Comme le note Didier Eribon, chez Foucault, « gay renvoie à l'idée d'une création individuelle et collective de soi (créer une culture gay) qu'il oppose à l'idée développée par les mouvements de libération homosexuelle, sous l'influence du freudisme, d'une identité sexuelle qui serait à découvrir ou à retrouver sous les interdits produits par l'oppression. C'est pourquoi il peut dire qu'il ne s'agit pas de découvrir qu'on est homosexuel mais de s'acharner à être gay. » Foucault explique sa démarche dans ces termes : « Je voulais dire par là, se placer dans une dimension où les choix sexuels que l'on fait sont présents et ont leurs effets sur l'ensemble de notre vie. Je voulais dire aussi que ces choix sexuels doivent être en même temps créateurs de modes de vie. Être gay signifie que ces choix se diffusent à travers toute la vie, c'est aussi une certaine manière de refuser les modes de vie proposés, c'est faire du choix sexuel l'opérateur d'un changement d'existence. N'être pas gay, c'est dire : Comment vais-je pouvoir limiter les effets de mon choix sexuel de telle manière que ma vie ne soit en rien changée ? Je dirai, il faut user de sa sexualité pour découvrir, inventer de nouvelles relations. Être gay, c'est être en devenir et, j'ajouterais qu'il ne faut pas être homosexuel mais s'acharner à être gay (« Entretien avec M. Foucault », *Marques*, n° 13, printemps 1982. *Diis et écrits*, t. IV, texte n°311, Gallimard, 1994).

Cette lecture non essentialiste de la catégorie a permis à Didier Eribon de construire ses *Réflexions sur la question gay* (Fayard, 1999) à la fois

que de rappeler la promesse de François Mitterrand. Plus tard, la question du sida sera au cœur des manifestations successives, mais, malgré cette situation dramatique, la nature festive et colorée de la manifestation ne pâlit guère.

Paris accueillera en 1997 l'Euro-pride (Gay Pride européenne), qui rassemblera presque trois cent mille personnes, soutenant la proposition de loi relative au Contrat d'union civile, devenu plus tard le Pacte. La manifestation est articulée autour d'un mot d'ordre qui change chaque année et organisée d'une manière constante avec des hommes et femmes politiques en tête, les associations de lutte contre le sida ensuite, suivis des autres associations et les chers commerciaux.

La Cour européenne des droits de l'homme a considéré la Gay Pride comme une manifestation de la liberté d'expression. Selon les juges européens, « les manifestations de la Gay Pride ont pour objectif de promouvoir le respect des droits de l'homme et la tolérance envers les minorités sexuelles » et, à ce titre, les dites manifestations sont protégées par la Convention européenne des droits de l'homme. Ainsi, certains pays comme la Russie et la Pologne se sont vus condamnés non seulement pour s'opposer à la Gay Pride, mais aussi pour ne pas assurer la sécurité et le bon déroulement de cette manifestation publique. Daniel Borrillo

#### GENET JEAN (1910-1986)

En 1988, l'ancien militant du Front homosexuel d'action révolutionnaire, philosophe et écrivain Guy Hocquenghem, explique que deux hommes ont

particulièrement compté dans son parcours politique et intellectuel et qu'il se considère comme leur « fils spirituel » : Pier Paolo Pasolini et Jean Genet. Comme Guy Hocquenghem, nombreux sont ceux qui, simples lecteurs, écrivains ou militants, ont été profondément influencés par leur lecture de Genet, par la langue et le lyrisme de ses textes, par son chant du désir des hommes, de la prison et de la marge, par la manière dont homosexualité, trahison et contestation de l'ordre social sont intimement liées.

Né à Paris, Jean Genet est abandonné par sa mère quelques mois après sa naissance. Il est placé par l'Assistance publique dans une famille du Morvan où il reste jusqu'à l'âge de treize ans. Il s'enfuit à de nombreuses reprises dans sa jeunesse. Envoyé en apprentissage dans une école de banlieue parisienne pour y apprendre la typographie, il fuge et est arrêté alors qu'il voulait se rendre à Nice. Devenu guide et secrétaire d'un musicien aveugle, il le vole et est chassé. Il s'enfuit de l'institution où il a été placé et est arrêté à Marseille. Après s'être de nouveau échappé, il est repris dans un train pour Bordeaux. Il connaît pour la première fois la prison : un juge le place en détention à la prison de la Petite Roquette, où il reste enfermé trois mois. Envoyé comme valet de ferme près d'Abbeville, il fuge à nouveau et est arrêté dans un train entre Paris et Meaux. Il est alors placé dans la colonie pénitentiaire de Mettray, un séjour que Genet évoque longuement dans son roman *Miracle de la rose* (L'Arbalète, 1946).

Pour ne pas rester à Mettray, en 1929, à l'âge de dix-huit ans, Jean

mariage est « ouvert », sans hiérarchisation des sexualités, suivant les exemples des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Espagne, de la Suède, de la Norvège, du Portugal, de l'Islande et du Danemark.

Cette déstabilisation de la fonction de hiérarchisation des sexualités résulte, elle, de mouvements sociaux et politiques, menés notamment par les gays et les lesbiennes. Elle suscite la résistance des institutions religieuses au nom de la « nature », créée par Dieu, et de la longue durée historique du mariage hétérosexuel. Les résistants argumentent aussi en puisant dans les registres de l'ethnologie, de la psychanalyse et du droit : selon eux, le mariage a pour fonction d'assurer la protection de l'enfant, de garantir son intérêt supérieur en lui offrant un père et une mère. Ces arguments, quelle que soit leur justesse, sont en contradiction avec la première affirmation, car rien ne prouve que le mariage a eu, dans l'histoire de l'humanité, pour objectif de protéger l'enfant. Il suffit de rappeler la période pendant laquelle, en France, les femmes bourgeoises, mariées, qui ne voulaient pas nourrir au sein leur enfant, le confiaient à des nourrices à la campagne, avec pour conséquence une mortalité considérable des bébés. Historiquement, le mariage a pour fonction principale de protéger non l'enfant mais le patrimoine, en valorisant les enfants qui pouvaient en hériter. L'institution *matrimoniale* était donc – jusqu'à la suppression, au XXI<sup>e</sup> siècle, de la hiérarchisation des enfants selon le statut de leurs parents – avant tout une

xalement, du fait qu'il est devenu un choix « libre », lui aussi, parmi plusieurs formes d'union reconnues, alors que, avant les années 1960, une seule forme légitime existait, le mariage. La permanence du mariage trahit donc une demande incontestable d'une reconnaissance spécifique de la vie amoureuse dans le couple : le contrat amoureux peut être doublé d'un lien institutionnel, garantissant, au moins un peu, un engagement dans la durée.

Il faut encore noter un changement, la déconnexion entre l'entrée dans la sexualité et l'entrée dans le mariage. Alors que l'âge moyen auquel on se marie est plus tardif depuis les années 1970, l'âge moyen du premier rapport sexuel est plus précoce, il se situe désormais autour de dix-sept ans. Même pour ceux et celles qui se marient s'insérée, entre le début de l'adolescence et le mariage, une période assez longue d'expérience sexuelle. Dans son essai classique sur *Du mariage* (1907), Léon Blum avait plaidé pour l'existence d'une telle période de transition pour les deux sexes, au nom de la liberté et de la fougue de la jeunesse, et de l'égalité des genres. Il avait pensé que cela permettrait la stabilisation matrimoniale ; il s'est trompé sur ce point. Mais ce qui est certain aujourd'hui, c'est que la sexualité, l'amour, la procréation, le mariage sont de plus en plus dissociés. Aussi appartient-il à la femme, à l'homme, quelle que soit leur orientation sexuelle, d'associer ou non, plus librement, chacun de ces éléments pour dessiner les contours de sa vie privée.

François de Singly

## MARIAGE ENTRE PERSONNES DE MÊME SEXE

Si la différence des sexes constituait une condition *sine qua non* du droit au mariage, le contrôle de la sexualité grâce aux méthodes contraceptives a permis de dissocier la sexualité de la reproduction. La finalité reproductive s'est significativement affaiblie et la dimension contractuelle de l'institution (depuis la régulation du divorce par consentement mutuel) a permis l'émergence de nouvelles formes de conjugalités fondées exclusivement sur la volonté des partenaires.

Consciente des limites du Pacs, la majorité des associations LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel[le]s, transgenres) a revendiqué, tout de suite après l'adoption de la loi en 1999, le droit au mariage pour les couples de même sexe.

Dans un manifeste rédigé par Didier Eribon et Daniel Borrillo, publié le 17 mars 2004 dans le journal *Le Monde* et signé par plusieurs personnalités artistiques, intellectuelles et politiques, il est demandé aux « maires des communes de France de suivre l'exemple donné par le maire de San Francisco et de célébrer des unions entre personnes du même sexe ». Le 5 juin de la même année, Noël Mamère, député-maire écologiste de Bègles, suivant l'appel du dit manifeste, décide de marier deux hommes. Le tribunal de grande instance de Bordeaux annule cette célébration. L'annulation sera confirmée par la cour d'appel de Bordeaux et plus tard par la Cour de cassation. Dans son arrêt, la plus haute juridiction française estime que, « selon la loi française, le mariage est l'union d'un homme et

d'une femme ». Dans une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel s'est prononcé d'une manière semblable.

Face au blocage des juridictions françaises, le président François Hollande s'est engagé à reconnaître le droit au mariage civil pour les personnes de même sexe : « Je veux lutter sans concession contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits : j'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels », (proposition n° 31 du programme de campagne).

Après les Pays-Bas (2000), la Belgique (2003), l'Espagne et le Canada (2005), l'Afrique du Sud (2006), la Norvège (2008), la Suède (2009), le Portugal, l'Islande et l'Argentine (2010) et le Danemark (2012) ; après, aux États-Unis, les États du Massachusetts (2003), du Connecticut (2008), du Vermont et de l'Iowa (2009), du New Hampshire (2010), de New York (2011), de l'État de Washington, du Maryland et, enfin, la capitale Washington (2012), le District fédéral de Mexico et l'État du Quintana Roo (2011), la France reconnaît le mariage entre personnes de même sexe (loi n° 2013-404 du 17 mai 2013). Celle-ci octroie l'égalité des droits en matière de mariage et limite les droits de filiation à l'adoption. La procréation médicale-assistée et la gestation pour autrui ne sont pas accessibles pour les couples de même sexe. Le projet de loi répond à une stratégie que l'on pourrait appeler la « non-discrimination atténuée ».

Cette stratégie, de type assimilationniste, tend à appliquer, de manière limitée, le principe d'égalité en fon-

ction du dispositif juridique existant, sans mettre en question le droit positif ni créer des nouvelles prérogatives. Les opposants au mariage ouvert aux couples de même sexe fondent leur argumentation sur la confusion entre sacrement religieux et institution laïque. Or, une fois débarrassé de sa nature canonique et métaphysique, le mariage civil fonde sa légitimité sur la volonté réciproque des futurs époux à s'unir : « Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement », établit l'article 146 du code civil. La Constitution de 1791 statuait déjà que « la loi ne considère le mariage que comme un contrat civil ». Depuis le concordat de 1801, les contractants sont libres de donner à leur union une forme religieuse, néanmoins l'État français ne reconnaît que l'acte célébré devant l'officier civil. Contrairement au droit canonique, qui fait de la différence des sexes et de la « vérité du corps » (*copula carnalis*) le fondement du lien juridique (c'est pourquoi l'adoption est interdite tout au long du Moyen Âge), le droit romain fait de la volonté (du *pater familias*) et des présomptions légales la clé de voûte du système juridique. Inspiré du droit romain, le code civil de 1804 donne une prééminence à la convention sur la nature, permettant ainsi la filiation adoptive. Désormais, ce qui compte ce ne sont pas tant les racines biologiques des institutions juridiques que les instruments capables d'obtenir des résultats sociaux (la paix des familles ou la solidarité entre générations, par exemple).

Si l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de même sexe pose un pro-

blème, c'est parce elle n'est pas pensée politiquement et construite juridiquement sur la base d'un droit subjectif, d'une liberté (telle que l'IVG ou la contraception) ou d'un projet parental de l'individu ou du couple (telle l'adoption), mais comme un acte médical qui sert à pallier une stérilité ou à éviter la transmission d'une maladie grave. Alors que le droit de ne pas procréer est formulé en termes de liberté publique (accès aux techniques contraceptives ou à l'IVG) en tant qu'un élément de la liberté de chacun sur son corps ou comme un instrument du droit au respect de la vie privée ; alors que l'adoption apparaît comme une parenté élective permettant de donner un ou des parents à un enfant (aucune justification ou condition médicales exigées pour y accéder), l'AMP, quant à elle, échappe aux justifications politiques et juridiques classiques fondées sur la liberté des adultes ou la nécessité de donner un foyer à des enfants existants. En quelque sorte, l'AMP cons- titue une démission du politique en faveur de l'expertise clinique ou, plus précisément, de ce que Dominique Memmi appelle le « magistère bio-médical », où la santé et le but thérapeutique apparaissent comme le grand principe de légitimité. De sur- croît, la législation sur l'AMP est légitimée par la vision d'une parenté « naturelle », fondée sur l'idée que l'intérêt du futur enfant implique le droit d'avoir une mère et un père et des liens biologiques avec les personnes remplissant cette tâche sociale. C'est pourquoi, l'enjeu n'est pas seu- lement d'ouvrir l'AMP aux couples de lesbiennes au nom du principe d'égalité, mais aussi et surtout de

penser cette forme de procréation en dehors d'une justification médicale et de l'impératif biparental et hétéro- parental, pour placer au cœur du dispo- sitif non pas le biologique mais le projet parental. Daniel Borrillo

## MASCULINITÉ

On admet que la masculinité dési- gne, dans une société et à une époque données, ce qui est socialement re- connu comme le propre des hommes en termes de conquête, de lutte pour l'exercice du pouvoir, de défense de leur identité et leurs privilèges dans l'ordre établi des genres. C'est aussi l'impératif assigné aux garçons et aux hommes qu'ils doivent préserver cette position dans les situations de crise et en faire la preuve dans la pratique sociale. Un système de re- présentations, de valeurs et de normes constitue et étoffe un tel impératif. Avec ses opposés toujours humi- liants : la couardise, la pusillanimité, la lâcheté ou la poltronnerie, l'im- puissance, la sodomie.

Historiquement était dévolu à l'homme ce qui relève de l'extério- rité : l'initiative, l'action, la réalisa- tion. Sur le plan de la personnalité, la fermeté, la maîtrise de soi, le contrôle des émotions. Revenait à la femme ce qui relève de l'intériorité et appartient à la sensibilité. Sa personnalité devait alors manifester la délicatesse senso- rielle, avec ses intermittences d'hu- meur et d'émotions, de caprices et de larmes.

Les caractéristiques de la masculi- nité ont joué et jouent encore le rôle d'injonctions, un point de vue que partage le sens commun. Toutefois sont désormais associés à la mascu- linité des « attributs », qui s'observent



Le discours sur la sexualité n'est alors plus seulement l'apanage de spécialistes (médecins et psychologues), il est aussi produit par des journalistes spécialisés qui rédigent des articles sur des pratiques peu communes (échangeisme, bondage) ou bien prodiguent des conseils pour améliorer sa vie sexuelle et raviver le désir. L'impératif de libération des tabous et de recherche du plaisir sont omniprésents, comme le montre par exemple un article de *Biba*, en août 2003, intitulé « Les femmes aussi ne pensent qu'à ça » et qui ordonne aux lectrices : « Masturbez-vous sans complexes, exhibez-vous si ça vous chante, réclamez votre droit à l'orgasme quotidien. » Cela amène à se demander : « Qu'arrive-t-il à celle qui pense à autre chose ? » (Michela Marzano, « La prévention et ses pièges : comment parler de sexualité dans un univers saturé d'images et de discours », *Les Lettres de l'enfance et de l'adolescence*, n° 65, mars 2006). En effet, le traitement par les chercheurs de la sexualité dans la presse féminine est souvent marqué par la volonté de déconstruire l'idée de « libération sexuelle ». Plus que d'une libération, il semble qu'il faille parler de « passage d'une sexualité construite par des contrôles et des disciplines externes aux individus à une sexualité reposant sur des disciplines internes » (Michel Bozon, *Sociologie de la sexualité*, Nathan, 2002). Finalement, la presse féminine participe à la redéfinition collective, mais aussi individuelle, des frontières entre permis et interdit et à l'intériorisation de nouvelles valeurs.

Bibia Pavard

## PRISON

Le fléau du sida a permis une prise de conscience dont la principale conséquence fut la mise à disposition de préservatifs pour les détenus, mais aussi l'organisation de campagnes de prévention du sida qui ont lieu aujourd'hui au sein des établissements pénitentiaires.

La sous-culture carcérale, de par sa dimension close, constitue un espace propice à la sexualité et plus particulièrement à l'homosexualité. Toutefois, il ne s'agit pas nécessairement de désir et encore moins de plaisir. Dans son essai, *La Guilloitine du sexe* (Robert Laffont, 1978), Jacques Lesage de la Haye décrit bien la situation : « La détention assigne la personne détenue dans une enclave où le plaisir est une zone interdite. Tout est comme si la personne n'était pas reconnue comme digne de mériter et de donner du plaisir ni comme sujet désirant et désiré. La peine ou la punition doit inclure l'interdiction du plaisir. Tout est comme si le détenu devait être banni sur un plan affectif et sexuel. » La sexualité est vue comme un péché qu'il faut réprimer. La négation de la reconnaissance du droit à la sexualité apparaît ainsi comme une constante de l'enfermement carcéral. La raison en est le « contrôle des corps ». La sexualité pourrait dérégler et gêner le monde carcéral, selon le discours officiel. Cela explique que les prisons ne soient pas mixtes. La séparation des sexes est un principe organisateur fondamental du système carcéral. Bien qu'aucune interdiction formelle n'existe en matière de sexualité consentie, la censure demeure la norme. Dominique Lhuillier a raison

d'affirmer qu'il agit d'« un interdit qui n'est pas institué par une règle : mais c'est le silence de la règle qui est interprété comme une interdiction des relations sexuelles en détention » (*Le Choc carcéral : survivre en prison*, Bayard, 2001). Ainsi, masturbation, relation sexuelle avec un autre détenu ou au parloir avec son compagnon ou conjoint sont normalement prohibées, et peuvent faire l'objet d'une sanction disciplinaire qui dépendra du pouvoir discrétionnaire du chef d'établissement. Si l'administration pénitentiaire n'invoque plus la morale pour fonder sa règle, elle considère que « l'ingérence dans l'intimité du prisonnier est justifiée au regard de la nécessité du maintien de l'ordre et de la sécurité dans l'établissement ». La norme est finalement intériorisée par les prisonniers eux-mêmes. Selon Serge Livrozet, ancien détenu, « la force de l'habitude, du pouvoir, de la répression et des textes est parvenue à occulter en nous, prisonniers et ex-prisonniers, l'idée élémentaire que l'activité sexuelle est indissociable de la vie humaine. Les réducteurs de fêtes et d'aspirations qui nous gouvernent sont parvenus à tuer en nous le désir du plaisir » (*De la prison à la révolte*, Mercure de France, 1973). Conscients du problème, les pouvoirs publics se sont officiellement penchés sur la question de la sexualité en prison. Une loi de 2003 a créé les « unités de visite familiale ». Elles permettent aux personnes détenues de bénéficier pas de permission de sortir de recevoir leurs « proches » sans surveillance directe dans de petits appartements placés dans l'enceinte de la prison. D'abord expérimenté sur trois sites, le dispositif s'étend pro-

gressivement à tous les établissements pénitentiaires de France.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) invite, elle aussi, le législateur français à contribuer à une évolution de la sexualité carcérale vers un plus grand respect des droits de l'homme. Il est acquis que la surpopulation est un facteur de la sexualité subie, or la CEDH condamne les traitements dégradants de surpopulation et d'insalubrité des cellules. La Cour a aussi considéré qu'il était « essentiel au respect de la vie familiale que l'administration pénitentiaire aide le détenu à maintenir un contact avec sa famille proche ». Il a été admis par la Cour que la sexualité est un aspect intime de la vie privée, ainsi, si les juges protègent le droit à la vie privée et à l'intimité, par effet indirect, ils protègent aussi le droit à la libre sexualité.

Le choix familialiste effectué par les institutions nationales et européennes est clair. Une configuration moins moralisatrice (et qui conviendrait à ceux et celles qui ne sont pas en couple) est celle qui permettrait l'accès des professionnels du sexe aux prisons. Sans aller jusqu'à la légalisation de la prostitution en prison, certaines recommandations du Conseil de l'Europe participent à la reconnaissance d'une sexualité carcérale, en attirant l'attention des États sur la nécessité d'augmenter les autorisations de sortie, qui permettraient aux personnes détenues de pouvoir librement exercer leur sexualité à l'extérieur, en toute liberté (même limitée dans le temps), infirmité, et humanité. D'autres recommandations seront plutôt centrées sur l'améliora-

tion et le respect de l'intimité et de la sexualité des personnes détenues.

Daniel Borrillo

### PRISONS DE FEMMES

La sexualité en prison de femmes est marquée par une triple illégitimité. D'abord, la sexualité relève du domaine privé et l'étudier éveille la suspicion. Ensuite, elle représente un sujet éminemment polémique, du fait du caractère coercitif et punitif du contexte de son exercice. Enfin, elle se rapporte à des individus dont on considère qu'ils ne sont pas véritablement concernés par le sujet eu égard à leur appartenance à une catégorie de genre, les femmes, historiquement évincées de la problématique sexuelle au travers des prescriptions comportementales, des savoirs cliniques et des préconstructions sociales élaborés à leur endroit. Cette triple illégitimité permet de comprendre pourquoi la sexualité en prison de femmes est perçue comme un non-objet, à la fois dans l'opinion publique, mais aussi dans les travaux sociologiques, comme le signalent les analyses en creux de la situation dans les prisons d'hommes.

Riche et complexe, cette situation peut néanmoins se penser en termes spatial et temporel, individuel (biographie sexuelle, expériences et stratégies), collectif (catégories d'acteurs carcéraux, appartenances de sexe, générationnelles, et socio-culturelles), relationnel (rapports sociaux de sexe et rapports entre les différentes catégories d'acteurs) et institutionnel (contraintes, règlement et sanctions). La prégnance respective de ces dimensions induit la mise en œuvre de processus spécifiques, dont rendent

sortie ou les visites dans les Unités de vie familiale — appartements dans lesquels les personnes condamnées peuvent recevoir leurs proches — échappent à l'immixtion des professionnels, qui évitent d'en discuter avec les détenues. Sujet qui fascine le grand public comme les chercheurs, l'activité homosexuelle est le paradigme de ces processus d'invisibilisation. À l'invisibilité caractéristique de l'homosexualité féminine dans la société extérieure ne s'oppose pas en effet un affichage sans complexe spécifique à la détention féminine. Seule la cellule est considérée par les agents pénitentiaires comme un espace légitime d'activité sexuelle, les détenues en couple s'efforçant elles-mêmes d'y reléguer leurs pratiques sexuelles.

Si la sexualité en prison de femmes représente une transgression que l'on réprime et un objet intime que l'on confine dans la sphère privée, elle se donne aussi à voir ouvertement, ce dont rend compte la sexualité ostensible. Ainsi, les discussions et les plaisanteries à caractère sexuel participent activement d'une économie relationnelle mettant en contact trois groupes : celui des détenues, celui des agents pénitentiaires affectés à la détention féminine et celui de l'enfermement dans cet entre-soi. Elles constituent un moyen efficace de maintenir la cohésion au sein des groupes par leur action inclusive (atténuation des frontières entre les individus et confirmation de la relation sociale les unissant) et exclusive (mise à l'écart des personnes catégorisées hors groupe). Les rapports qu'entretiennent les actrices de la

détention féminine — détenues comme surveillantes — avec les hommes sur le sol pénitentiaire relève également d'une forme ostensible de sexualité. Les interactions sexualisées imposées aux individus de l'autre sexe s'apparentent à des démonstrations de pouvoir, la détention féminine pouvant, de fait, être appréhendée comme un espace d'affirmation du pouvoir féminin au-dedans d'un espace d'affirmation du pouvoir masculin ; ce qui lui confère le statut d'enclave.

S'observe enfin une forme *ratifiée* de sexualité, caractérisée par la dilution de la dimension sexuelle de certaines situations dans des processus abstraits. Ils peuvent d'abord être sous-tendus par une logique instrumentale, comme en témoignent les échanges des professionnels de l'écoute — psychologues, psychiatres, juges d'instruction et, dans une certaine mesure, travailleurs sociaux — avec les détenues accusées de complicité ou d'agression sexuelle sur mineur. Afin de se préserver de la contamination symbolique induite par l'écoute des récits d'agression, ceux-ci limitent étroitement les échanges à un aspect utilitaire, en leur assignant le but prédéfini par la fonction qu'ils remplissent auprès des détenues. Cette rationalisation de la sexualité se fonde ensuite sur une entreprise de normalisation, entendue comme l'effort d'exercer une influence transformatrice sur le système de pratiques et de représentations sexuelles de la population féminine incarcérée. Les dispositifs de prévention en figurent le moyen privilégié, les professionnels tentant de prévenir les comportements sexuels à risque des détenues (*risques concrets et*



lations sexuelles entre Roquentin et la Patronne sont comparées à « un parc rempli d'insectes et une odeur de vomis ». Au début du roman, Roquentin décrit sa première expérience de la nausée, qu'il compare à l'abjection associée au lait maternel. « Je fixais une petite statuette khmère... il me semblait que j'étais rempli de lymphes ou de lait tiède. » La réaction écoeuvée au lait maternel amène le sujet masculin au seuil de l'abatement ; elle suggère le besoin d'une séparation. L'abjection fonctionne comme un souvenir viscéral signalant le retour du refoulé.

On découvre des parallèles entre Roquentin, personnage fictif, et Sartre lui-même. Dans les entretiens qui suivent *La Cérémonie des adieux* de Simone de Beauvoir, Sartre montre qu'il perçoit le corps comme extérieur à la conscience humaine, mais qu'il n'aimait pas « pénétrer » le corps féminin, une activité qu'il traitait « d'indifférence », refusant encore une fois de réduire la sexualité à une activité génitale.

Lawrence D. Kritzman

## SATYRICON

Le titre du film de Federico Fellini réalisé en 1969 affiche les intentions du cinéaste italien : c'est au filtre de ses fantasmes personnels qu'il met en images le roman de Pétrone (Caius Petronius Arbitrator, mort en 66 apr. J.-C.). Inspiré par ce texte mythique de l'Antiquité qui dépeint « sous le nom de jeunes impudiques et de femmes perdues » (*dixit Tacite*) les débauches de Néron et de sa cour, le *Satyricon* de Fellini prend entre autres libertés celle d'insérer l'histoire du Minoataure, qui ne figure pas dans

l'histoire à tiroirs initiale. Retraçant les aventures du jeune Encolpe, il en assume la « reconstruction imaginaire », en propose une illustration dont l'esthétique lui appartient et qui, nourrie de l'inconscient collectif, revendique un caractère « hors du temps ». Projetant de signer une suite de tableaux « à contempler », monstrueux « comme dans les rêves », il a l'ambition « d'opérer une contamination du pompéien avec le psychédélique, de l'art byzantin avec le pop, de Mondrian et de Klee avec l'art barbare » (*Je suis un grand menteur*, entretiens avec Damien Pettigrew, L'Arche, 1994).

Fellini ne fait pas mystère non plus de sa volonté d'établir un parallèle entre le monde décrit par Pétrone et celui « dans lequel nous vivons ». Selon lui, les personnages de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle « sont en proie à la même fièvre dévorante d'exister que les hommes et les jeunes d'aujourd'hui » : Trimalcion et son « regard terreux de momie » lui évoque Onassis ; *vitelioni* d'une Rome décadente, les deux homosexuels Encolpe et Ascylte se disputent les faveurs de l'adolescent Giton qui rappellent les hippies « en ce qu'ils obéissent uniquement à leur propre corps, qu'ils cherchent une nouvelle dimension dans la drogue ».

Au fil de cette fresque aux tonalités telluriques, aux couleurs du sale, de la poussière, de la boue, des cendres, à travers le défilé des épisodes de cette descente dans des enfers glauques où grouillent des êtres dépravés, vulgaires, répugnants, corps en transe, masses de chairs et éphèbes copulant, Fellini dénonce un univers dont les valeurs s'écroulent, une société de

consommation aux rituels obscènes, une civilisation où l'argent a corrompu l'art.

En contrepoint de la seule scène harmonieuse du film, celle du suicide des patriciens (couple de vertueux stoïciens affranchissant leurs esclaves dans une cour où se pavant des paons), Fellini orchestre les crépusculaires mascarades d'une avidité épicurienne démesurée. Tout est prétexte à agapes, bombance, cupidité, goinfrerie, luxe, orgie dans une promiscuité assumée d'Éros et de Thanatos. S'empiffrant de porcs aux entrailles fumantes, les convives du festin de Trimalcion sont allongés comme des cadavres, avant que l'hôte crépusculaire n'entreprenne de terminer ses propres funérailles et de disserter sur son squelette. Veuve inconsolable, la matrone Éphèse connaît un sursaut d'orgasme alors qu'elle enterre son époux et veut le suivre dans l'au-delà. Un gigantesque poisson est pêché dans les nasses d'un navire, charogne symbolisant la putréfaction ambiante. Dans ces antichambres de la damnation, hommes et femmes n'attendent pas la mort pour pourrir. Ils n'ont de moteur existentiel que la jouissance, avant de trépasser.

Rythmée par des jeux de langue et des ceillades lubriques, brièvement assouvie par des plaisirs offerts ou pris de force, la quête est essentiellement sexuelle, truffée de labyrinthes et de fosses géantes (trou du cul de la terre, matrice castratrice), nourrie de frustrations et d'épreuves : Encolpe est trahi par Giton, violé et contraint de simuler une noce équivoque avec le tyran Lichas dont il est prisonnier, forcé de copuler avec la

nymphomane Ariane, entre les cuisines de laquelle il connaît la frayeur suprême : le fiasco du membre viril. Puni par Priape, il lui faut guérir son impuissance dans le jardin des délices aux peintures murales grivoises où des odalisques lui cinglent les fesses avec des verges, puis auprès d'Oenothée, magicienne noire ayant le feu au vagin. Bercée de ricanements, soumise au voyeurisme (tout est théâtre, tout devient spectacle), la fièvre diabolique plonge le héros dans une cour des miracles peuplée de nains, de matrones, de culs-de-jatte, manchots, hommes-troncs, freaks endiablés, une fourmière de satyres que la pulsion libidinale rend difformes, hors normes, condamnés au trépas. Travesti à l'œil de porcelaine, le tyran Lichas est décapité. Objet d'un culte superstitieux, un hermaphrodite albinos et blafard meurt de soif d'avoir été extirpé de sa ténébreuse grotte aquatique.

« Sans cesse, écrit Pascal Quignard dans *Le Sexe et l'effroi*, à propos de Pétrone, le sexuel s'intoxique lui-même, étend l'insatisfaction irremédiable, la part maudite, la *pars obscura*, la faim affamée d'excitation à laquelle aucun corps masculin n'est capable de répondre. » Le péplum mortifère de Fellini dénonce l'im-passe des lascivités claustraphobes.

Jean-Luc Douin

## SAUNA

Source de bien-être, les bains de vapeur et saunas étaient connus de toutes les grandes civilisations. Les Grecs, les Romains, les Celtes et même les Aztèques s'y adonnaient pour prévenir les maladies, pour l'hygiène personnelle, pour faire du commerce ou tout simplement méditer.

La dimension sexuelle de ces aires de loisirs constitue, cependant, une spécificité de nos sociétés contemporaines. Le caractère monosexué de ce lieu de socialisation a favorisé d'abord les rencontres furtives, pour devenir, par la suite, un espace ouvertement consacré à l'activité érotique. Dans toutes les grandes villes où se concentrent les populations homosexuelles, le sauna est désormais un espace où peuvent être observées des pratiques sexuelles en couple ou collectives allant des rapports personnalisés et tendres aux plus impersonnels et orgasmiques : « Le sexe noir, anonyme, libre et cru, sans romantisme, sans extrapolation, sans attente. Le sexe du présent, animal », comme le décrit Mario Cyr dans son roman *L'éternité serait-elle un long rêve cochon ?* (1997). Ces pratiques sexuelles anonymes entre hommes, étudiées depuis la parution du célèbre ouvrage de Laud Humphreys, *Tearoom Trade* en 1970 (trad. franç. *Le Commerce de pissotières : pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960*, La Découverte, 2007), deviennent l'objet d'une attention scientifique particulière lors de l'irruption du sida. Ainsi, les sociologues Bolton, Vincke et Mak effectueront une recherche scientifique (encore inédite) sur les saunas en Belgique. D'après leurs analyses, les clients des saunas, contrairement à ceux d'autres lieux de socialisation érotique, respectent davantage les consignes de prévention vis-à-vis de la transmission du VIH. Les saunas gays deviennent en quelque sorte un espace pédagogique grâce aux affiches exposées, la distribution de préservatifs et de gel et

manteau » comme la *Foutro-manie*, le nouveau *Meridiana*, *l'Art de péter* ou encore la *Chézonomie* (« l'art de chier ») de Rémyard.

À l'instar de la littérature érotique et libertine du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces écrits sont le plus souvent anonymes ou, comme le nouveau *Meridiana*, édités par « une Société de Gens sans-gêne » et vendus chez des libraires au nom évocateur : « chez Florent-Q, rue Pet-en-Gueule, au Soufflet ». La mise en scène scatologique contribue à l'objet même de ce genre littéraire qui cultive l'excitation à travers des mécanismes pervers de déviation de l'objet.

Dans le grand courant de la scatologie se distinguent quelques tendances, si ce ne sont des styles, comme la coprophagie, « délectation de l'absorption d'excréments et d'en être sexuellement excité », ce que Sade développera par exemple dans *Les Cent Vingt Journées de Sodome*.

On peut enfin mentionner la pathologie *coprolalie*, que l'on nommait autrefois « manie blasphematoire », compulsion verbale à proférer des termes scatologiques et ordures (« putain, merde-merde-merde... ») symptôme de certaines phases maniaques ou psychotiques et surtout de la maladie de Gilles de la Tourette.

Philippe Brenot

## SÉDUCTION

« Les additions à la cartographie psychologique et symbolique qui permet à une civilisation de se situer sont excessivement rares », écrit George Steiner, qui donne comme seul exemple de cette addition le donjuanisme (*Les Antigones*, Gallimard, 1986). Les implications de cette assertion

sont doubles. D'une part, qu'il soit question de donjuanisme et non de Don Juan n'est pas une approximation mais constitue une prise de position qui situe le mythe, si mythe il y a, en tout cas l'imaginaire, du côté d'un comportement plutôt que du côté d'un personnage, fût-il légendaire. D'autre part, que cet imaginaire soit le seul exemple de cette addition donne la mesure de son importance et invite à lire en lui les fondements et les caractéristiques des codes qui, en Europe, règlent la séduction. Sans doute est-il difficile de dater précisément cette apparition du donjuanisme comme composante de la cartographie psychologique et symbolique de l'Occident. Mais si nombreux sont au XVIII<sup>e</sup> siècle les séducteurs qui peuplent les romans des Lumières et si importante leur efficacité sociale, puisque le patronyme de certains d'entre eux est tombé dans le domaine du nom commun (Don Juan certes, mais aussi Casanova, Lovelace, voire Valmont), qu'il est difficile de ne pas considérer que l'imaginaire moderne du séducteur ne se soit réellement constitué à partir de cet univers.

On oppose souvent le don Giovanni de Mozart à Johannes, le séducteur kierkegaardien du *Journal du séducteur*, l'éthique de la quantité à laquelle sacrifie le premier qui accumule les conquêtes féminines à l'esthétique de la qualité prônée par le second dont le but n'est de séduire qu'une seule femme, ou encore la séduction immédiate de l'un à la séduction tactique de l'autre. Toutefois, l'opéra de Mozart et sa reconnaissance par Kierkegaard au XIX<sup>e</sup> siècle ne constituent que deux variantes d'un

ciens déportés car leur persécution n'était pas considérée comme une injustice nazie. Ils n'ont obtenu aucune réparation et ont été voués à l'oubli jusque dans les années 1970.

La publication en 1972 du livre *Les Hommes au triangle rose* par l'ancien déporté homosexuel autrichien Heinz Heger (1917-1994) marque un tournant majeur dans la réactualisation de la persécution nazie des homosexuels, dont le triangle rose incarne la figure paradigmatique. Cet ouvrage a été à l'origine d'un processus de réappropriation du stigmatisé et, dès cet instant, des militants du deuxième mouvement d'émancipation homosexuelle ont arboré avec fierté le triangle rose en Amérique du Nord et en Europe, sous forme de badge. C'est durant cette période et jusqu'à la fin des années 1980 que ce symbole connaît son heure de gloire comme insigne militant du mouvement homosexuel. Il s'inscrit en tant que véhicule mémoriel et ancre le souvenir de la persécution nazie au sein d'une mémoire collective globalisée, qui trouve ses prolongements aussi bien à travers la mémoire de papier que la mémoire de pierre. Inauguré en 1986, au cœur d'Amsterdam, l'Homomonument, qui est le plus ancien monument commémoratif homosexuel, l'atteste. Ce mémorial est une œuvre composée de trois triangles roses, symbolisant le passé, le présent et l'avenir de la communauté gay et lesbienne. En ce lieu de commémoration, les organisations gays et lesbiennes célèbrent les victimes du nazisme et organisent aussi des manifestations de lutte contre l'homophobie. Le motif du triangle rose en tant que symbole mémoriel a ensuite

été repris dans plusieurs villes du monde jusqu'à Sydney (Australie). A un autre niveau, le triangle rose a été une seconde fois réactualisé par Act Up (1987), avec le célèbre slogan « Le sida est notre holocauste ». À la différence près que la pointe du triangle est dirigée vers le haut, à l'image d'une arme que l'on retourne.

Régis Schlagdenhauffen

## TUILERIES

Situé entre le palais du Louvre, la rue de Rivoli, la place de la Concorde et la Seine, le jardin des Tuileries doit son nom à la fabrique de tuiles qui existait jusqu'à ce que Catherine de Médicis fasse construire, en 1564, un palais et un jardin surplombant la Seine. Le jardin est connu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle comme un lieu de rencontres homosexuelles. En effet, dès la tombée de la nuit, la drague envahit ces jardins à la française (les plus anciens de la capitale) : les labyrinthes de buissons taillés de près sont propices aux rencontres furtives. Didier Eribon décrit l'atmosphère des Tuileries comme suit : « Pendant la journée, un souterrain ouvert au milieu du jardin, au niveau de la passerelle qui se trouve devant le musée d'Orsay, permet de rejoindre le quai en contrebas, qui constitue un prolongement de cet espace de déambulation gay [...]. L'été, ce bord de l'eau devient même une sorte de plage sans possibilité de baignade, où les garçons bronzent en maillot de bain. Ce qui vaut à cette portion du quai d'être nommée "Tata beach" par les gays parisiens » (*Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Larousse, 2003).

Daniel Borrillo

## U-V

### UNION

*Union* est une adaptation du magazine anglais *Forum*, lancée en 1972 par le groupe de presse Hachette Filipacchi. Il propose des représentations multiples d'une sexualité libérée, qui mêlent non seulement « des critères valorisés de la sexualité masculine (diversité des expériences, sexualité récréative sans engagement affectif) », mais aussi « une responsabilisation individuelle et une nécessité de "gouvernement de soi", visant la réalisation optimale de ses possibilités, y compris sexuelles » (« Sexualité, genre et santé : les apports de l'enquête "contexte de la sexualité en France" », in Nathalie Bajos et Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, La Découverte, 2008). Le mensuel développe une conception de l'amour centrée sur la sexualité, comme une dimension nécessaire de la définition de soi, un soi principalement assigné à une sexualité masculine hétéronormée. Cette dernière s'inscrit toutefois dans le « modèle de la sexualité en réseau, [qui] se caractérise par une tendance à l'extériori-

sation de l'intimité », par la place donnée à la sexualité dans la socialité quotidienne, sa transversalité à tous les espaces sociaux, le pluripartenariat et la distinction opérée entre intimités sexuelle et amoureuse (M. Bozon, « Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité », *Sociétés contemporaines*, n°s 41-42, 2001). Le couple conjugal n'échappe pas à ce script culturel puisqu'il déploie aussi une sexualité collective, qui vise alors à alimenter le désir et renforcer l'engagement sentimental. Par ailleurs, le mensuel cumule plusieurs approches de la sexualité, considérée à la fois comme une science, comme un répertoire de techniques et comme un produit commercial. À ce titre, ses contenus façonnent des mises en discours textuelles et imagées du sexe, à la fois producteur et régulateur de pratiques. D'une part, des rubriques présentent aux lecteurs des marchandises érotiques (livres, BD, DVD pornographiques, sex toys), comme des objets de consommation susceptibles d'agré-  
menter leurs ébats sexuels. D'autre